Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le 08/02/2024



■ Décision SGA-DEC-2024-n° ○54



Objet : Convention relative à la mise à disposition de la salle Hironvale à l'association ADIE – du 11 Janvier 2024 au 25 Juillet 2024

## Direction de la Vie Associative - MCA

## Le Maire de Creil,

# Visas :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

### Considérant :

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'Association ADIE à occuper la salle Hironvale pour la réalisation de leurs activités, en fonction des disponibilités du 11 janvier 2024 au 25 juillet 2024.

#### Décide :

<u>Article 1</u>: de signer une convention avec **l'Association ADIE** sise au 23, rue des Ardennes 75019 PARIS, représentée par son président, Monsieur Frédéric LAVENIR, pour la mise à disposition susvisée.

<u>Article 2</u>: de conclure cette mise à disposition du 11 janvier 2024 au 25 juillet 2024 dans la salle et aux jours et horaires suivants:

Salle	Adresse	Jours	Horaires
MCA Salle Hironvale	11 rue des Hironvales	Tous les jeudis	14h00 à 17h30

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini à titre gracieux.

Article 4: Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

<u>Article 5</u>: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site <u>www.telerecours.fr</u>.

À Creil, le 31 janvier 2024

ean-Claude VILLEMAIN

Date de notification : 0 8 FEV. 2024

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

0 8 FEV. 2024